Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL1220251208-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Convention de servitudes ENEDIS
-
Botlevenan

DEL12_2025_12_08

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absent excusé : EVANNO Eric.

Pouvoir : Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Christian GUÉGAN

➲ Le Conseiller informe l'assemblée :

Pour permettre l'installation et la maintenance de ses futurs ouvrages sur la parcelle cadastrée ZV n°6 à Botlevenan, ENEDIS présente le projet de convention définissant les conditions de consentement de ces servitudes annexé à la présente délibération.

➲ Le Conseiller propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de servitudes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents liés à cette affaire pour permettre l'installation et la maintenance d'ouvrages électriques sur la parcelle cadastrée ZV n°6.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu le projet de convention ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL1220251208-DE

Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 24 novembre 2025 ;

➲ **APPROUVE** la convention de servitudes présentée en annexe.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents liés à cette affaire pour permettre l'installation et la maintenance d'ouvrages électriques sur la parcelle cadastrée ZV n°6.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Convention ENEDIS

Fait à Languidic, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)